

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal modificatif n° 2021-014 en date du 18 Janvier 2021, modifiant l'arrêté municipal n° 2020-364 en date du 18 Décembre 2020, le maire de la Commune de Saint-Léonard de Noblat a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux Codes de l'urbanisme et de l'environnement, pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Léonard de Noblat.

## DATES DE L'ENQUÊTE

La commune de Saint-Léonard de Noblat informe les personnes intéressés qu'une enquête publique, se déroulera du Mercredi 20 Janvier 2021 à 9h au Mercredi 24 Février 2021 à 17h inclus, soit pendant 36 jours consécutifs.

## COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Roland VERGER ingénieur en génie-civil, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour mener l'enquête susvisée par décision de Madame le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges du 09 Décembre 2020.

## LIEU DE L'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours, horaires et aux lieux suivants :

**Mairie de Saint-Léonard de Noblat  
Place du 14 Juillet**

**Du Lundi au Vendredi  
De 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00**

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Léonard de Noblat : <https://www.ville-saint-leonard.fr/>, onglet « La Mairie », section « PLU-Enquête Publique ».

Le dossier d'enquête publique pourra être consultée sur un poste informatique mis à disposition du public, à la Mairie de Saint-Léonard de Noblat, pendant les jours et heures d'ouverture au public, soit du Lundi au Vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public des lieux cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête publique devront être adressées au commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Léonard de Noblat (Mairie de Saint-Léonard de Noblat – Place du 14 Juillet – 87400 Saint-Léonard de Noblat).

Le public pourra également adresser ses observations et propositions via une adresse mail dédiée : [enqueteplunoblat@gmail.com](mailto:enqueteplunoblat@gmail.com)

## PERMANENCES DU COMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Léonard de Noblat, aux jours et heures fixés ci-après :

**Samedi 23 Janvier 2021 de 9H00 à 12H00  
Mardi 26 Janvier 2021 de 14H00 à 17H00  
Lundi 1<sup>er</sup> Février 2021 de 14H00 à 17H00  
Jeudi 11 Février 2021 de 9H00 à 12H00  
Vendredi 19 Février 2021 de 14H00 à 17H00  
Mercredi 24 Février 2021 de 14H00 à 17H00**

## DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Adoption d'une délibération approuvant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Léonard de Noblat.

## MESURES SANITAIRES

Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé ...). Le commissaire enquêteur ne recevra qu'une, voire deux au maximum, personnes à la fois. Les personnes qui refuseront de les appliquer ne seront pas reçues par le commissaire enquêteur. Cette décision ne sera pas contestable. L'usage d'un stylo personnel pour chaque administré est recommandé.